

Le projet pédagogique



Accueil de Loisirs de Champnétery





Sommaire

CONTEXTE

- Les locaux
- Le public
- L'équipe d'animation

INTENTIONS EDUCATIVES

- Le projet éducatif
- Les intentions éducatives
- Les objectifs pédagogiques

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- Les modalités d'inscription
- Formulaire et horaires d'accueil
- Journée type du mercredi
- Les activités
- Vie quotidienne
- Santé, sécurité
- Les rôles de chacun,
- Les relations

LES PROJETS

EVALUATION

ANNEXES

Les objectifs du centre de loisirs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant et son bien être au sein d'une collectivité. Ils mettent également en avant la socialisation et l'apprentissage de la vie collective. L'enfant doit pouvoir, à son rythme, s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs. L'enfant doit être acteur dans la vie à l'accueil de loisirs.

Contexte

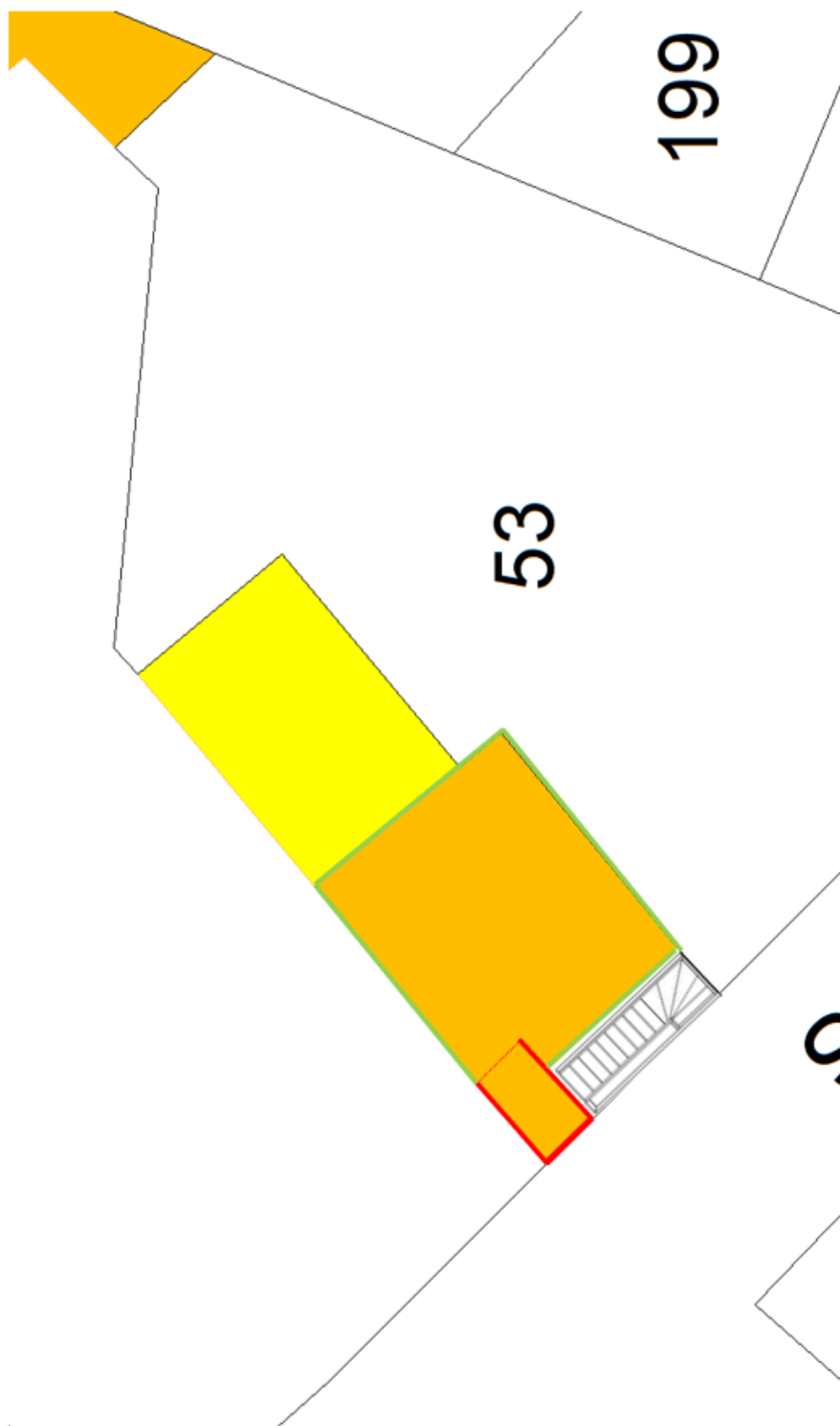
A small, stylized illustration of two children holding hands, positioned above the letter 't' in the word 'Contexte'. The child on the left is a girl with pigtails wearing a red dress, and the child on the right is a boy wearing a blue shirt.

Les locaux :

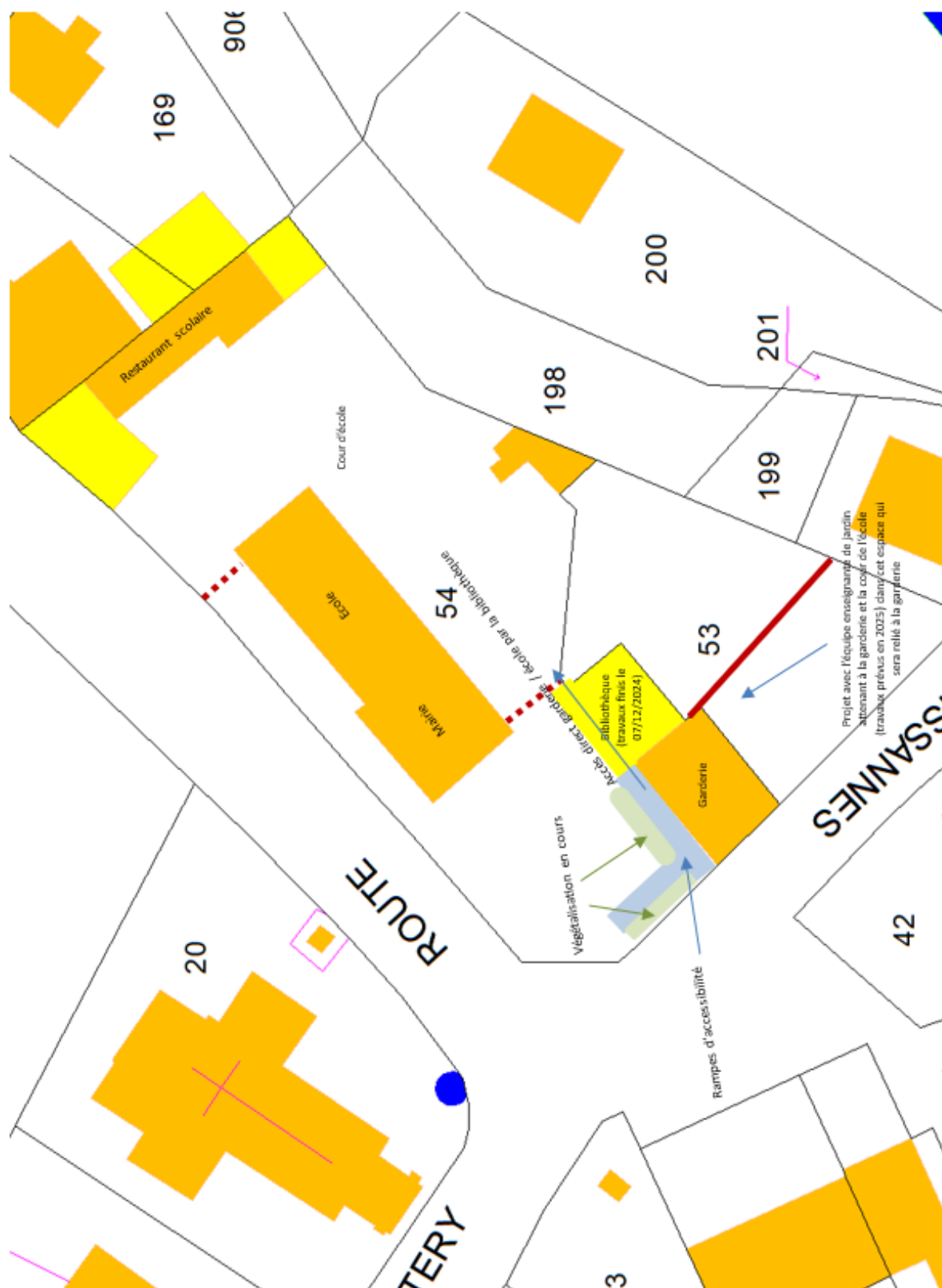
- Outre le local du centre de loisirs, l'accueil bénéficie de la cour de l'école, du réfectoire de la cantine, des salles de classes et d'un jardin actuellement en cours de travaux de sécurisation.

Le bâtiment mesure 8 mètres sur 11 mètres.

La surface d'accueil est de 3.28 m² (matérialisée en tour rouge). L'espace réservé aux enfants et aux activités est de 70 m² (tour vert) et contient un espace sanitaire (toilettes et douche).]



PLAN des extérieurs à disposition de l'accueil de loisirs - Champnétery



Le public

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des enfants, nous nous basons sur les besoins généraux du public tout en tenant compte des particularités de chacun : notre petite structure a la chance de garder une taille humaine, et chacun peut ainsi avoir une place privilégiée.

Les effectifs ne permettent pas de faire des groupes de tranche d'âge. Au contraire, en ayant conscience des besoins de chaque enfant selon son âge et son degré d'évolution, le groupe est uni, l'entraide et l'ouverture à l'autre sont une priorité.

L'équipe d'animation

L'équipe est constituée

- d'une directrice : Laurence ROUX
- d'une animatrice titulaire : Camille BRUYERE
- d'une animatrice en contrat à durée déterminée : l'ATSEM de l'école.

Le métier d'animateur demande une ouverture à l'autre à chaque stade de la journée : avec les enfants, les collègues et les parents.

Un relationnel de qualité indispensable avec

Les enfants :

- Faire preuve **d'écoute** et bienveillance,
- Ne pas sanctionner sans discussion,
- Se comporter en adulte responsable avec la distance et le recul nécessaire,
- Respecter **l'individualité** de chaque enfant au sein de la collectivité

Ses collègues :

- Favoriser l'écoute, le **dialogue** et la concertation au sein de l'équipe,
- Adopter une attitude **bienveillante** avec tout le monde, accepter les remarques constructives, analyser, former et être formé.

Les familles :

- Créer un **relationnel** courtois et professionnel avec les familles,
- Pouvoir établir une **relation individualisée** avec chaque famille,
- Savoir être **accueillant** et à l'écoute,
- Tenir les familles informées du déroulement de la journée,
- Avoir une **attitude** adéquate

Intentions éducatives

Le projet éducatif



Extraits



Le centre de loisirs de Champnétery accueille des enfants de l'école primaire pour des temps périscolaires (matin, soir et mercredi) depuis 2001. Il est temps aujourd'hui de transformer cette garderie et de proposer un « accueil de loisirs ». Nous souhaitons offrir un véritable temps de loisirs, à la fois complémentaire des temps familiaux et scolaires et en même temps différent de par son rythme, son objet et son contenu.

Le projet éducatif :

Si la famille et l'école sont deux espaces éducatifs bien identifiés, les autres temps de l'enfant, son « temps libre », sont aussi déterminants pour son éducation.

Sans partenariat local, rien n'est possible. Il convient dès lors de développer des échanges encore plus poussés avec l'école et les enseignements dispensés aux enfants pour une meilleure complémentarité. Notre projet éducatif propose des activités de loisirs qui contribuent au développement, à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant.

Notre action éducative se base sur les 3 fondements suivants :

♣ **Vivre ensemble** : connaissance de l'autre et respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde dans la continuité des temps scolaires et des apprentissages. Il convient de travailler avec tous les acteurs pour être complémentaires et cohérents. Demander la coopération des parents quand c'est possible.

♣ **Etre acteur de son temps libre** en respectant l'autre et le cadre du centre de loisirs : apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté par une offre éducative de qualité permettant développement et épanouissement.

♣ **Etre un éco-citoyen** convaincu et convaincant ! par la mise en place d'actions de protection et d'éducation à l'environnement.

Notre action doit permettre aux enfants d'apprendre à vivre et agir au quotidien, avec les autres, aujourd'hui vers demain, en favorisant leur développement, leurs connaissances, leurs compétences et leurs habilités intellectuelles, techniques, sensorielles, physiques et sociales.

Cinq objectifs prioritaires issus des fondements du projet éducatif permettent de donner des axes pour l'action éducative en faveur des enfants :

- **Accompagner l'enfant vers son autonomie**, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement ;
- **Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen**, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres ;

- **Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle**, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus ;
- **Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie** afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.

L'enfant doit pouvoir comprendre, se situer, agir du plus local au plus global, et s'impliquer dans la vie, dans la cité. L'action éducative doit permettre à l'enfant d'accéder à une citoyenneté active : écouter les autres, se construire un avis et s'exprimer, changer son point de vue et prendre des décisions. Il s'agit pour chacun de construire son libre arbitre, dans l'idée de développer un esprit critique. Au-delà de la proposition d'activités, l'accueil de loisirs a vocation à susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants. En cela, les conditions humaines et matérielles sont créées pour qu'émergent des projets collectifs « à hauteur d'enfants », en associant les enfants eux-mêmes à la vie du centre et en renforçant la vie démocratique. L'adulte référent doit poser un cadre éducatif pour que l'enfant puisse se l'approprier, y agir et expérimenter, chacun dans sa diversité et sa singularité. L'adulte doit se positionner dans une posture d'accompagnement de l'enfant qui apprend à décider par lui-même.

Pour grandir, chacun a besoin de l'autre, quel que soit son âge. Nous pourrions permettre la rencontre des personnes, enfants, jeunes, adultes et anciens de façon à se parler, se découvrir les uns et les autres, faire l'apprentissage de la différence et construire les relations indispensables au vivre ensemble. La rencontre doit permettre d'apprendre de l'autre dans l'exercice de relations constructives. A l'échelle du Centre de loisirs, la vie collective doit être l'occasion pour les enfants d'expérimenter les relations sociales avec des règles de vie régies par une charte de la vie collective et construites en commun. Le respect des règles communes, c'est ce qui permet de jouer et vivre ensemble.

Le temps de loisirs participe de l'apprentissage du choix. En tant qu'adulte nous aimons choisir ce que nous voulons faire de ce temps, nous revendiquons que les enfants le puissent également, dans la mesure où ils sont accompagnés par des adultes. Il faut tout à la fois leur permettre de choisir, mais aussi leur apprendre à gérer leur temps et leurs activités. L'important n'est pas la quantité mais la diversité des domaines et des rythmes proposés.

Il est essentiel de réaffirmer ce qui rapproche les êtres humains plus que ce qui les différencie, de reconnaître ces différences comme des richesses, de renforcer la connaissance de l'autre, le respect mutuel et la tolérance. Notre action éducative doit ainsi permettre à l'individu de se développer avec et par les autres et de s'enrichir de la dimension interculturelle et intergénérationnelle.

L'éco-citoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement :

Nous souhaitons que les enfants s'approprient leur environnement, s'éveillent et s'éduquent au respect de la nature ; vivent des expériences en pleine nature, découvrent leur territoire, exploitent les ressources locales (patrimoines naturels et culturels) ; agissent dans l'espace public, mènent des actions en faveur de la biodiversité, du respect de la faune et de la flore ; intègrent des comportements éco-citoyens au quotidien.

Objectifs et moyens

Les objectifs :

- Donner du sens aux activités proposées,
- Développer l'esprit du vivre ensemble,
- Vivre le lien intergénérationnel,
- Rendre cohérente la journée d'école par des règles communes,
- Développer des parcours découverte,
- Rendre les enfants acteurs de leur territoire et en faire des citoyens

Les moyens :

- Former le personnel par les diplômes réglementaires : BAFD et BAFA, voire brevet d'état,
- Développer des partenariats pour des activités présentées par des intervenants extérieurs.

Exemples d'activités proposées :

- Réalisation d'un cadeau pour les aînés (offert lors du traditionnel repas de fin d'année),
- Arts plastiques,
- Décorer son village (animation pour Pâques 2025),
- Jardinage et potager,
- Atelier cuisine et pâtisserie,
- Sport et jeux extérieurs,
- Lectures,
- Jeux de société,
- Chant...

Les différents temps d'accueil :

- 7h00 à 8h50 : Privilégier l'accueil tout en douceur le matin : il faut aider l'enfant à bien commencer sa journée, dans le calme et la bonne humeur.

- 16h40 à 19 heures : être à l'écoute de la fatigue de la fin de journée. Le temps de goûter (fourni par le centre de loisirs) permet de se détendre et d'aller vers une activité correspondant à son état.
- Le mercredi de 7h00 à 19h00 :
 - o **7h00-10h00** : accueil calme et jeux de société,
 - o 10h-12h : activités proposées par l'équipe d'animation (arts plastiques, jeux de société...)
 - o **12h-14h** : repas et temps calme
 - o 14h-16h : activités proposées par l'équipe d'animation et les partenaires,
 - o **16h-19h** : reprise d'activités plus calmes, départs progressifs des enfants.

L'équipe 2024-2025 :

- **Le mercredi** est périscolaire. Les horaires d'ouverture sont de 7h-19h, soit plus de 5 heures consécutives d'accueil : avec un PEDT, le taux d'encadrement est d'au moins un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants à partir de l'âge de 6 ans.

- **Les jours de classe**, pour l'accueil du matin et du soir soit moins de 5 heures consécutives : avec un PEDT, le taux d'encadrement est d'au moins un animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Organisation et fonctionnement

Les modalités d'inscription

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année scolaire. Il ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7 heures à 8h50 puis de 16h40 à 19 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredi ; et le mercredi de 7 heures à 19 heures.

Les inscriptions s'effectuent par le formulaire disponible en mairie (en annexe). L'accueil de loisirs est principalement ouvert aux enfants scolarisés à l'école de Champnétery. Les enfants hors commune peuvent y avoir accès sous condition de disponibilités. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. Ils sont votés chaque année par le conseil municipal.

Les repas du mercredi sont fournis par les parents dans un sac isotherme. Les repas peuvent être réchauffés au réfectoire. La nourriture devra être fermée dans un récipient hermétique et dans un sac isotherme portant le nom de l'enfant. Un réfrigérateur est à disposition dans le centre de Loisirs.

Les allergies alimentaires et médicamenteuses seront prises en compte si elles font l'objet d'un PAI (projet d'accompagnement individuel).

- Les horaires d'arrivée du mercredi sont de 7 heures à 10 heures puis de midi à 14 heures.
- Les horaires de départ du mercredi sont à 12 heures ou à partir de 16 heures.

Journée type

Les activités :

Le bâtiment dédié à l'accueil et ses extérieurs (cour de l'école, aire de jeux, salle polyvalente, terrain de football, étang communal...) offrent un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités. Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part aux objectifs éducatifs fixés et d'autre part de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant. L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée proposée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en repos, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte du rythme de l'enfant et de ses capacités. Les programmes d'animations sont réalisés en réunion d'équipe en présence de l'élu référent, et un programme est ensuite diffusé aux parents. Les enfants sont bien

évidemment associés à la réalisation de ces programmes. Les animateurs organisent des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Bien sûr, les animateurs tiennent compte de la contrainte de la vie en collectivité. Il y a donc des temps d'activités qui sont négociables et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement qui ne le sont pas. Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agit pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider à faire, de trouver les mots pour les encourager à participer, mais sans jamais forcer. Des pôles permanents et en autonomie proposent du petit bricolage, des jeux de société, des jeux d'extérieurs (ballons, raquettes, cordes à sauter, vélos).

Vie quotidienne

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs. Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage.

- L'accueil de l'enfant

Matin : ce moment privilégié du premier contact doit permettre à l'enfant de vivre le mieux possible la séparation avec le parent et d'aborder sa journée au centre à son propre rythme. Un animateur accueille les enfants et les enregistre sur une liste de présence, ce qui permet de contrôler les arrivées et de prendre en compte les besoins et souhaits des enfants pour la journée. L'animateur doit se montrer disponible et à l'écoute. Il convient à la personne qui est en charge de l'enfant le matin de signaler si toute autre personne viendra le récupérer le soir. A l'accueil, l'animateur dispose d'un cahier de liaison pour y noter toutes les infos transmises par la famille.

Soir : l'animateur présent note les départs sur la liste et vérifie que les enfants repartent bien avec toutes leurs affaires. Il informe les parents du déroulement de la journée.

- Déjeuner (pour le mercredi) :

ses repas sont pris au restaurant scolaire (situé à proximité de l'accueil de loisirs), Les enfants prennent leur repas entre 12h et 13h30. Les animateurs mangent à table avec les enfants. Le repas est un moment calme et les animateurs sont vigilants à son bon déroulement. Les enfants participent à la mise en place, au débarrassage

et au nettoyage des tables. C'est un temps de la vie quotidienne qui doit permettre de favoriser les échanges.

- **Goûter :**

Le goûter est préparé par les animateurs. Il est pris entre 16h40 et 17 h. L'équipe veille également à ce que le goûter soit consistant, sans pourtant être excessif.

- **L'hygiène :**

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. Les tout petits sont systématiquement accompagnés pour se laver les mains, faire les petites commissions. Les animateurs veillent à ce que les plus grands se lavent bien les mains avant et après le repas ainsi qu'au goûter.

- **Santé, sécurité Soins :**

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les listes de santé, PAI, sont établis chaque année lors des renouvellements de dossiers et mis à jour régulièrement. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé) qui sont regroupés dans un dossier. Avant chaque période, les trousseaux sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. Nous disposons également d'une pharmacie dans la salle d'activités. Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Ils sont réalisés par un animateur dans la mesure de ses capacités. Pour les « petits accidents » (pipi, trous, tâches...) nous disposons de vêtements de rechange. Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement les trousseaux de secours, la liste des enfants ainsi que leurs fiches sanitaires. Certaines maladies contagieuses nécessitent une éviction du malade de l'accueil de loisirs.

- **Sécurité :**

Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants. La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs. Il est également important d'informer les enfants eux-mêmes des risques de la vie quotidienne. Chaque animateur veille à la sécurité du lieu avant de démarrer une animation. Il doit veiller

en permanence à ne laisser aucun matériel dangereux à disposition des enfants (ciseaux adultes, cutter, pistolet à colles...)

- **Sécurité alimentaire :**

Les goûters sont achetés par la cuisinière de l'école qui veille au respect de la chaîne de froid (réfrigérateur) et rangés dans une pièce propre et rangée.

Les animateurs préparent le goûter en respectant plusieurs règles :

- Utilisation d'un support propre pour la préparation,
- Ranger et nettoyer le plan de travail après chaque goûter
- En cas d'atelier cuisine avec les enfants, les mêmes règles sont appliquées et doivent également : s'assurer que les enfants se soient tous lavé les mains correctement
- Garder un échantillon de toute nourriture transformée
- Un réfrigérateur est à disposition de l'accueil de loisirs. L'équipe veille à régulièrement faire le tri des denrées entamées et noter systématiquement la date d'ouverture des aliments (produits frais entamés non réutilisés).

- **Cadre et règles :**

La directrice et son équipe sont garants du respect de la réglementation en vigueur dans l'accueil de mineurs et des règles établies au sein de l'accueil. Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Le règlement intérieur qui reprend l'ensemble des règles est remis aux parents avec la fiche d'inscription. Il est préconisé de le lire avec ses enfants (annexe).

Les rôles de chacun

La direction :

La directrice a un rôle fondamental. Elle est garante du bon fonctionnement de l'accueil. Elle doit transmettre à toute l'équipe d'animation les valeurs éducatives et le projet pédagogique. Elle veille à sa bonne compréhension et à son application. La directrice doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, être le responsable légal vis-à-vis du ministère de la jeunesse et des sports, suivre par une présence active les temps de vie quotidienne, organiser des bilans réguliers avec l'équipe, veiller au respect des règles de sécurité, rencontrer les parents, être en contact régulier avec les responsables de la mairie.

Les animateurs :

Les animateurs assurent un rôle de référent auprès des enfants. Ils doivent faire passer de bons moments aux enfants qui leur sont confiés ; les enfants présents

n'ont pas forcément choisi d'être en accueil de loisirs. C'est à l'animateur de faire de ce temps un plaisir. L'animateur doit : respecter les consignes de sécurité, faire preuve de bon sens, avoir du respect pour les enfants et les adultes, respecter le matériel et son environnement, communiquer avec son équipe, anticiper, préparer, animer et ranger les activités qu'il propose, être à l'écoute motiver, dynamiser le groupe d'enfants, mener des animations en assurant la sécurité du groupe.

Les relations Les relations adultes/enfants :

Elles sont basées sur le respect mutuel de chacun. L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses. Il doit être à leur écoute, doit faire preuve d'autorité et veiller au respect des règles de vie. Il doit également adopter une attitude loyale et impartiale en cas de conflit. L'animateur doit garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Si un enfant se sent mal ou se blesse, il doit faire preuve d'une attention particulière à son égard.

Les relations avec les familles : l'accueil des familles est aussi important que celui des enfants. L'animateur se doit d'avoir une attitude rassurante et sécurisante auprès de l'enfant mais aussi du parent. Au moment de l'accueil, l'animateur doit informer les familles sur le déroulement de la journée et lorsque l'enfant repart, il informe le parent sur la journée qui s'est déroulée (si tout s'est bien passé, s'il a bien dormi, s'il s'est blessé...)

Les relations dans l'équipe d'animation : Si l'animateur pose une sanction, il se doit d'avertir le reste de l'équipe. L'animateur doit faire preuve d'initiative dans la vie quotidienne ainsi que dans les temps d'animations. Les animateurs doivent communiquer les informations qu'ils reçoivent au reste de l'équipe. En cas de conflits au sein de l'équipe, ils doivent s'expliquer à l'écart des enfants ou même en parler à la direction et à la mairie.

Les relations avec le personnel extérieur : la directrice doit instaurer une entente agréable entre le personnel technique ou les professionnels travaillant sur la même structure et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun. Cette entente permet d'assurer un travail efficace.

Projet



pédagogique par

période

1. Période concernée : De septembre à décembre

2. Contexte :

Le centre de loisirs de Champnétery accueille des enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis, les matins avant la classe et les soirs après la classe. Il vise à favoriser l'épanouissement de chaque enfant à travers des activités ludiques, éducatives et citoyennes.

Cette première période de l'année est traditionnellement celle pendant laquelle on fabrique des cadeaux pour les aînés de la commune. Les enfants les préparent et ils sont offerts lors du repas de fin d'année.

"Un petit cadeau, ça fait toujours bien plaisir !"

Objectifs pédagogiques

Objectifs généraux :

- Fabriquer un cadeau pour chaque participant au repas des aînés offert par la municipalité.
- Développer la solidarité et l'empathie chez les enfants.
- Favoriser l'intergénérationnel et le vivre-ensemble.
- Encourager la créativité et le travail en équipe.

Objectifs spécifiques :

- Travailler la motricité fine à travers des activités manuelles.
 - Favoriser l'expression orale (présentation des créations).
 - Découvrir des techniques artistiques (peinture, collage, couture simple, etc.).
-

Public concerné

- Enfants de 3 à 12 ans fréquentant le centre de loisirs.
 - Personnes âgées participant au repas des aînés offert par la municipalité.
-

Durée du projet

- **Période 1** (réparties sur plusieurs mercredis)
 - Activité finale : **rencontre avec les aînés et remise des objets.**
-

Déroulement du projet

Sensibilisation

- **Activités proposées :**
 - Echange sur le choix du cadeau, pourquoi, comment ...
 - Tour à la bibliothèque pour des lectures d'albums jeunesse sur les aînés, les grands-parents et aussi sur la période de fêtes de fin d'année...
 - Jeux de rôle ou saynètes sur les émotions (empathie, respect).
 - Brainstorming collectif : "Qu'aimerions-nous offrir à nos grands-parents ?"

Conception des objets

- Choix des objets à fabriquer :
 - Marques-pages décorés,
 - Photophore décorés,
 - Cartes de vœux ou messages d'encouragement.
 - Centre de table lutins,
 - Petits paniers en tissu avec branche de sapin (si couture simple possible).
- Dessins préparatoires et prototypes.
- Organisation des groupes de travail et des différents ateliers

Fabrication

- Réalisation des objets par petits groupes avec différents ateliers.
- Découverte de techniques artistiques : peinture sur bois, pâte autodurcissante, collage, origami...
- Décoration personnalisée avec prénoms, dessins, messages.

Finalisation et rencontre

- Emballage des objets (pochettes, papier cadeau décoré par les enfants).
- Préparation de la présentation (physique ou vidéo transmise le jour du repas qui se tient un samedi)
- Organisation d'une rencontre au centre.

Compétences mobilisées

- Vivre ensemble : respect, entraide, écoute.
 - Artistique : créativité, techniques manuelles.
 - Langagière : prise de parole, expression des émotions.
 - Organisation : planification d'une activité collective.
-

Évaluation / Valorisation

- Exposition des créations au centre de loisirs avant remise.
 - Album photo ou affiches retraçant le projet.
 - Retour des enfants (qu'ai-je appris ? Qu'ai-je préféré ?).
 - Témoignages des personnes âgées.
-

Matériel nécessaire

- Papier, colle, peinture, pinceaux.
 - Matériaux de récup (boîtes, cartons, tissus).
 - Ciseaux, feutres, ficelle, rubans.
 - Lavande ou coton, feutrine si couture.
 - Appareil photo ou téléphone pour documenter.
-

Partenariats possibles

- Médiathèque pour les lectures thématiques.
- Bénévoles seniors pour venir au centre partager leur savoir-faire (ex : tricot, histoires...).

1. Période concernée : De janvier à juin

2. Contexte :

Le centre de loisirs de Champnétery accueille des enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis, les matins avant la classe et les soirs après la classe. Il vise à favoriser l'épanouissement de chaque enfant à travers des activités ludiques, éducatives et citoyennes.

Cette seconde période de l'année est celle pendant laquelle on fabrique des décorations pour égayer notre commune. Les enfants les préparent et les installent dans les bacs à fleurs du bourg. C'est aussi le temps des plantations de mini-potager et herbes aromatiques.

"Eco-citoyen convaincu et convaincant !"

Objectifs pédagogiques

Projet Pédagogique Éco-Citoyen

1. Titre du projet

« Eco-citoyen convaincu et convaincant ! »

2. Objectifs généraux

- Sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales (déchets, eau, énergie, biodiversité...)
 - Favoriser l'engagement citoyen et le respect de l'environnement.
 - Développer l'autonomie, le sens des responsabilités et l'esprit critique.
 - Mettre en œuvre des actions concrètes pour protéger la planète à l'échelle locale.
-

3. Public concerné

Enfants de 3 à 12 ans fréquentant le centre de loisirs les mercredis.

4. Durée du projet

Projet semestriel.

5. Thématiques abordées

- Réduction de la consommation (eau, énergie),
 - Jardinage : bacs potagers,
 - Biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, observation),
 - Fabrication d'objets en matériaux recyclés (DIY),
 - Mobilité douce (promenades à pied, vélo...)
-

6. Activités proposées

Thème	Activité	Objectif pédagogique
Jardinage	Création d'un mini- potager	Sensibiliser à la nature
Eau	Jeu de rôle sur l'utilisation de l'eau	Apprendre à économiser
Art recyclé	Création d'œuvres avec objets récupérés	Donner une seconde vie aux objets
Faune locale	Construction de nichoirs Observations des animaux (oiseaux notamment)	Protéger les espèces locales
Lectures thématiques	Aller à la bibliothèque	Lire, chercher des livres, demander à la bibliothécaire des ouvrages thématiques

7. Partenariats éventuels

- Associations locales environnementales (LPO, ONF, Communes Forestières),
 - Mairie ou communauté de communes,
 - Intervenants extérieurs (animateurs nature, artisans, fermes pédagogiques)
-

8. Méthodologie et pédagogie

- Apprentissage par le **faire** (méthode active),
- Démarches **participatives et collaboratives**
- Valorisation de l'expression des enfants (débat, affiches, carnet de bord),
- Évaluation continue par l'observation et des bilans collectifs,

9. Évaluation du projet

- Auto-évaluation des enfants (ce qu'ils ont appris, aimé...),
- Exposition ou présentation à la fin du projet,
- Réunion de bilan avec l'équipe d'animation.

10. Perspectives

- Poursuite du projet sur plusieurs années selon l'avancées des actions mises en place par l'école ou la municipalité.
-

Annexes



Accueil de loisirs de Champnétery 2025-2026



Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe fréquentée :

Nom et coordonnées du responsable :

Contacts en cas d'urgence :

Calendrier prévisionnel de fréquentation au centre d'accueil de Loisirs de Champnétery :



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h-8h50				
Soir 16h40 – 19 h				

Pour faciliter l'organisation des activités, les horaires d'accueil sont :
de 7 heures à 10 heures puis de 12 heures à 14 heures.

Mercredi	
Matin (Attention : Accueil de 7h à 10h)	
Après-midi (Attention : Accueil de 12h à 14h)	

Départ de l'enfant :

Personnes susceptibles et autorisées à venir chercher l'enfant (nom – prénom – téléphone) une carte d'identité sera demandée par l'équipe :

- M.
- M.
- M.

Personne avec qui l'enfant ne peut absolument pas repartir : (vous pouvez fournir des documents) :

- M.
- M.
- M.

Autorisations :

- J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives :
☐ oui ☐ non
- J'autorise mon enfant à participer aux sorties de l'enceinte de la garderie et de l'école pendant les activités (salle polyvalente, aire de jeux, étang communal...) :
☐ oui ☐ non
- J'autorise les animateurs à prendre en photo mon enfant pour une utilisation « communale » (bulletin, site internet de la commune ...) :
☐ oui ☐ non

Santé

- Carnet de santé et de vaccinations à jour document à fournir obligatoirement ☐
 - Allergies :
 - o Asthme ☐ oui ☐ non
 - o Alimentaire ☐ oui ☐ non si oui préciser
 - o Médicamenteuse ☐ oui ☐ non si oui préciser
 - o Autres :
- Quelle est la conduite à tenir (si automédication, le signaler)
.....
- L'enfant suit-il un traitement pendant le temps d'accueil de loisirs
 - o ☐ oui ☐ non
- Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice). *Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*
- Un PAI est-il en place (protocole alimentaire individualisé) ?
 - ☐ oui ☐ non

Si oui joindre le protocole et toutes les informations utiles.

Indiquez ci-après les difficultés de santé que vous jugez nécessaires de porter à connaissance du service : maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation en précisant les précautions à prendre :

.....
.....
.....

Informations complémentaires :

- o Votre enfant porte-t-il des lunettes : ☐ oui ☐ non
 - o Des prothèses auditives : ☐ oui ☐ non
 - o Prothèses ou appareil dentaire : ☐ oui ☐ non
 - o Autres :
- Nom du médecin traitant :

Rappel : les agents du centre de Loisirs sont soumis au devoir de réserve et garantissent la confidentialité des informations concernant votre enfant.

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date

Signature du ou des représentants légaux de l'enfant

La présente fiche a une durée de validité de 1 an. Vous pouvez signaler tout changement auprès du personnel de l'accueil de loisirs ou de la Mairie.





Accueil de Loisirs de Champnétery



Période 1 : Septembre à décembre 2025

Nom :

Prénom de l'enfant :

Classe fréquentée :

Noms et coordonnées des parents et/ou responsables de l'enfant :

**Calendrier prévisionnel de fréquentation au centre d'accueil de
Loisirs de Champnétery :**

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h-8h50				
Soir 16h40 - 19 h				

Mercredi :

Matin (accueil jusqu'à 10 heures) 7h-12h	
Après-midi (accueil de 12h à 14h) 12h-19h	



Des idées ou suggestions ?



Accueil de Loisirs sans hébergement



Ce service est financé par la municipalité, la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Vienne et la Mutuelle Sociale Agricole.

1- Informations générales

Pour des raisons de respect des taux d'encadrement, les enfants devront **OBLIGATOIREMENT** être inscrits en début d'année scolaire. Les tarifs sont votés par le conseil municipal une fois par an (juin ou juillet précédant la rentrée). Ils tiennent compte du quotient familial CAF. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir joindre à la fiche d'inscription votre quotient familial du mois de juin précédant la rentrée où figurent les enfants concernés par le service.

En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de revenir sur la facturation établie (trimestrielle).

Les changements appliqués seront ceux de changement de quotient familial.

2- Inscriptions et tarifs pour les jours d'école

Horaires :

Pendant l'année scolaire, l'ALSH permet d'accueillir les enfants avant et après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux heures suivantes :

✓ **De 7 heures à 8h50 puis de 16h40 à 19 heures.**

Inscriptions :

Toute fréquentation au service implique une inscription préalable. Afin de permettre une bonne gestion du service, un calendrier de

fréquentation vous sera remis avant chaque période afin de préciser les présences et absences de votre enfant pour la période concernée. Ce document est à remplir et à retourner IMPERATIVEMENT.

Tarifs :

	Coef CAF	Scolarisation à l'école de Champnétery	Tarif journée périscolaire (matin et ou soir)	Tarif forfait trimestriel périscolaire et mercredi)
1	-1000	Oui	3.10 €	98 €
2	*1000	Oui	3.50 €	110 €
3	-1000	Non	6.20 €	196 €
4	*1000	Non	7 €	220 €

Le tarif « au forfait » est la somme maximale qui pourra être facturée par enfant, même si le cumul de tous les jours de présence dépasse cette somme.

Paiement :

La facturation s'appuie sur le pointage des agents communaux. La facturation est trimestrielle. (facturation : début avril-début juillet – début octobre). Le paiement devra être effectué dès réception de l'avis au service de gestion comptable de Saint-Léonard-de-Noblat ou sur internet à l'adresse suivante : www.tipi.budgt.gouv.fr. Si la fréquentation est peu importante, elle sera reportée sur le trimestre suivant ou en fin d'année.

Fonctionnement du service :

Les enfants présents dans la cour avant 8h50 et à partir de 16h40 seront comptabilisés en ALSH.

L'accès avant 8h50 dans l'enceinte de l'école est EXCLUSIVEMENT réservé aux enfants fréquentant l'accueil périscolaire. Pour une bonne prise en charge, les parents doivent confier leurs enfants au personnel du service. Notre responsabilité ne pourrait être engagée lorsque l'enfant est simplement déposé.

Hormis ceux qui utilisent le ramassage scolaire, les enfants quitteront le service avec leurs parents ou responsables légaux. Toute personne autre devra être munie d'une autorisation écrite remise par lesdits parents ou responsables. Une pièce d'identité sera demandée.

3- Inscriptions et tarifs pour le mercredi :

L'inscription préalable est obligatoire. Une fiche d'inscription sera envoyée pour les périodes 1 (septembre – décembre) et 2 (janvier-juin).

	Coef CAF	Scolarisation à l'école de Champnétery	Tarif journée du mercredi	Tarif forfait trimestriel périscolaire et mercredi)
1	-1000	Oui	5 €	98 €
2	+1000	Oui	5,5 €	110 €
3	-1000	Non	10 €	196 €
4	+1000	Non	11 €	220 €

Attention, il n'y a pas de service de restauration le mercredi midi.

Il vous est demandé de préparer une gamelle à votre enfant qui pourra être réchauffée au four micro-ondes. La nourriture devra être fermée dans un récipient hermétique et dans un sac isotherme portant votre nom. Un réfrigérateur est à disposition dans le centre de Loisirs.

Les allergies alimentaires et médicamenteuses seront prises en compte si elles font l'objet d'un PAI (projet d'accompagnement individuel).

La Directrice de l'ALSH ou le personnel d'animation sont habilités à distribuer les médicaments prescrits par un médecin sur une ordonnance à jour.

Les enfants malades pourront être refusés.

4- Règlement à respecter par les enfants :

Lorsque l'enfant est à l'ALSH, il est sous la responsabilité du personnel communal assurant ce service et il doit donc veiller à respecter les consignes que celui-ci peut lui donner.

Tout enfant doit respecter le règlement. En cas de manquement à la discipline, il sera reçu seul ou avec ses parents par la directrice de l'ALSH ou les élus de la commission scolaire et pourra être exclu temporairement ou définitivement du service selon la gravité.

Les enfants doivent avoir une bonne conduite et éviter les attitudes répréhensibles. La responsabilité et la surveillance du personnel ne pourraient dépasser celle que les parents peuvent assurer chez eux en temps normal.

Le personnel pourra interdire la possession de tout objet pouvant constituer un danger physique (couteau...) ou moral (écrits discriminants, images...) pour les enfants.

Le Centre de Loisirs de Champnétery est SANS ECRAN (smartphone, tablette, petits appareils photo, consoles portatives etc). Tout écran est donc interdit.

Les enfants pourront apporter des jeux et jouets de la maison. L'animateur pourra s'y opposer s'ils présentent un danger ou s'ils sont source de conflit. Le centre de Loisirs ne sera pas responsable d'éventuels dégâts pouvant être occasionnés.

Nous vous demandons de faire lire ou de lire ce règlement à votre enfant. Nous vous remercions de votre compréhension.

Tournée type



7h-10h	Accueil du matin : temps calme, jeux libres
10h – 12h	Activité (selon la période : création, lecture, plantation...)
12h-14h	Accueil de l'après-midi récupération des enfants, déjeuner, repos
14h-16h	Activité (selon la période : création, lecture, plantation...)
16h-19h	Temps calme, jeux libres, récupération des enfants

